

*L'Adresse—M. Collenette*

**L'hon. D. M. Collenette (ministre d'État (Multiculturalisme)):** Monsieur le Président, je suis vraiment très heureux de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, car le discours que le gouverneur général a prononcé la semaine dernière au Sénat m'emballe. Le discours du trône est passionnant. Il est dynamique et il offre aux Canadiens un programme qui nous aidera à entrer dans le vingt-et-unième siècle.

Je voudrais insister sur un des cinq thèmes abordés dans le discours du trône, la valorisation de l'identité canadienne en accordant plus d'importance à notre patrimoine culturel et en aidant davantage nos artistes créatifs par l'adoption de nouveaux principes en matière de radiodiffusion, de télécommunications et de droits d'auteur. Monsieur le Président, je m'attacherai à la première partie de ce paragraphe. Le discours du trône dit ceci:

Comme Canadiens, nous savons que notre diversité—le fait de ne pas avoir à nous conformer à un moule unique—fait partie intégrante de notre identité. La diversité, la tolérance et la civilité qui caractérisent la société canadienne sont donc à cultiver et à préserver.

En ma qualité de ministre d'État au Multiculturalisme, je me sens obligé de signaler aux députés et au public en général que, pour la première fois dans un discours du trône, tout un paragraphe est consacré à six sujets importants concernant la nature du multiculturalisme dans notre pays.

**M. Crosbie:** Il y a 20 ans que vous êtes là. Il vous a fallu du temps.

**M. Collenette:** Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) nous dit qu'il nous a fallu du temps. Parlons de cela, monsieur le Président, car c'est en 1971 que le gouvernement, sous la direction du premier ministre actuel (M. Trudeau), a instauré la politique du multiculturalisme. C'est une des grandes réussites de l'histoire du Canada. Cette initiative a été imitée par tous les gouvernements provinciaux et par des gouvernements étrangers, notamment par le gouvernement australien. J'ai rencontré il y a environ deux mois un groupe de parlementaires suédois qui voulaient se renseigner sur l'expérience sociale unique que nous faisons dans notre pays avec le multiculturalisme. Les yeux du monde entier sont tournés vers le Canada en raison du caractère unique de ses politiques culturelles.

Monsieur le Président, dans le discours du trône, nous nous sommes engagés à présenter pour la première fois une base législative sur le multiculturalisme. Je dois admettre malheureusement que nous ne l'avons pas encore fait. En raison des exigences du débat parlementaire et des questions à l'ordre du jour, nous n'avons malheureusement pas essayé de créer une base législative sur le multiculturalisme. Je le répète, la politique a toutefois été instaurée en 1971. Le ministre du Multiculturalisme a été nommé en 1974 par le premier ministre. La nouvelle politique, qui allait plus loin que la politique initiale de préservation du patrimoine culturel et linguistique et portait aussi sur la justice sociale et l'équité, a été implantée sous la direction de l'ancien ministre, mon collègue le député de York-Ouest (M. Fleming), qui a été le premier à s'attaquer à la discrimination et au racisme.

● (1720)

La Chambre des communes a donc accepté d'établir un comité parlementaire sur les minorités visibles. Nous constatons cette nouvelle orientation depuis deux ou trois ans. Le principe du multiculturalisme a été inscrit dans la Constitution

à l'article XXVII de la Charte des droits et libertés. C'est la Chambre qui fera le pas suivant, en adoptant à l'unanimité, je l'espère, le projet de loi que je compte présenter au début de l'année prochaine. Tous les programmes qui ont été autorisés par la loi sur le secrétariat d'État depuis 1971, y seront inclus.

J'en mentionnerai quelques-uns, afin qu'on se rende compte de leur étendue et de leur diversité. Les relations raciales sont, bien sûr, extrêmement importantes. Ces programmes portent également sur l'intégration et l'enrichissement culturels, le développement des groupes, la rédaction et la publication, les études ethniques canadiennes, les communications interculturelles et les arts scéniques et visuels. Tous ces programmes seront intégrés dans le projet de loi que nous comptons présenter au début de l'année prochaine.

Dans le discours du trône, nous avons de nouveau insisté sur notre patrimoine ethnique et les programmes linguistiques. Je signale que 125,000 étudiants du Canada participent à ces programmes fédéraux, qui sont au nombre d'un millier environ. Le gouvernement fédéral a ouvert la voie. Ce n'était pas facile, car n'oublions pas que l'éducation n'est pas de notre ressort. Nous devons coopérer avec les provinces et il faut reconnaître qu'un grand nombre d'entre elles ont fait leur part. Certaines, comme l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan et le Québec, l'ont fait dans le cadre du système scolaire, pendant les heures de cours, et d'autres, comme l'Ontario, ont octroyé des fonds pour financer ces programmes après les heures de cours. Mais c'est le gouvernement fédéral qui a ouvert la voie, et je tiens à insister sur le fait que nous nous sommes de nouveau engagés sur ce plan dans le discours du trône. Nous voudrions faire davantage et je m'attends à ce que nous instaurions de nouveaux programmes au cours des deux prochaines années.

[Français]

Monsieur le Président, il est vraiment possible d'encourager le développement d'autres langues au pays et de les encourager dans le contexte des deux langues officielles. On doit souligner qu'il s'agissait d'un groupe multiculturel «Manitoba 23» qui a dû travailler pour la protection des droits des franco-manitobains. Il s'agit également d'un des grands triomphes relativement aux politiques de multiculturalisme au pays.

[Traduction]

Il y a dix ou quinze ans, certains ont prétendu qu'il était impossible de s'orienter vers une société multiculturelle même si notre pays devenait multiculturel, car cela risquait de nuire à la suprématie des langues officielles, soit l'anglais et le français. Cette théorie pouvait sans doute se défendre, mais en 1971, le premier ministre et le gouvernement l'ont rejetée après l'avoir examinée. Ils estimaient, en effet, que le multiculturalisme vers lequel notre société s'orientait pouvait, au contraire, permettre de protéger les droits de la minorité linguistique.

Ce qui s'est passé au Manitoba ces derniers mois témoigne de la sagesse de ce raisonnement. C'est «Manitoba 23», une association regroupant divers organismes multiculturels, qui a défendu avec le plus de vigueur les droits des francophones du Manitoba. Nous constatons des points communs entre tous les groupes linguistiques du pays et même ceux des deux langues officielles.